



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres composant le Conseil : 29
Présents : 23
Absents : 6
Pouvoirs : 6

L'an 2021, le mercredi 10 novembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique salle des mariages, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 02 novembre 2021.

Sont présents : Hélène GENTE, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM, Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Bruno LAQUAY	Hélène GENTE
Antoine ALLEGRINI	Ghislaine GUY
Julien BONINO	Zoulikha LAMALAM
Roxane TIBALDI	Emmanuelle AZARD
Stéphanie COLENO	Hélène JANE
Marie DUCHER	Paula EIDENWEIL

Absent excusé sans procuration : /

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Ghislaine GUY est désignée pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h35

✚ Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du **06 octobre 2021** ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD (+ procuration Roxane TIBALDI), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE (+ procuration Stéphanie COLENO), Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Julien BONINO), Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER) , Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve le Procès-verbal du 06 octobre 2021.

01 Signature de l'Avenant n°1 à la convention quadripartite du ZAC Moulin de Vernègues

Il convient de préciser, par voie d'avenant au protocole d'accord, les équipements qui vont être remis à l'AFUL en même temps que la voirie primaire :

- La voirie primaire (qui ne figure plus au PEP comme équipement public)
- Le réseau pluvial (équipement privé puisque n'ayant jamais figuré au PEP comme équipement public)
- Les réseaux secs (fibre, coaxial, électricité, France télécom)

Exclusion faite des réseaux d'eau et d'assainissement qui devraient basculer dans le giron métropolitain.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité

Par 29 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD (+ procuration Roxane TIBALDI), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE (+ procuration Stéphanie COLENO), Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Julien BONINO), Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve l'avenant N°1 au « protocole d'accord » signé en date du 03/10/2019 concernant la ZAC du Moulin de Vernègues,

Autorise Madame le Maire ou, son représentant, à signer l'avenant N°1 au « protocole d'accord » concernant la ZAC du Moulin de Vernègues.

02 Signature du procès-verbal quadripartite de remise d'ouvrage d'eau et d'assainissement de la ZAC Moulin de Vernègues

La Ville et la Métropole déclarent accepter la remise des ouvrages de l'ensemble des canalisations, infrastructures, et autres accessoires nécessaires au bon fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées, tel qu'indiqué dans le programme d'équipements publics dans leur état à la date de la signature du procès-verbal.

Le présent PV est signé par les deux aménageurs (La Société Pierre & Vacances Développement SAS et la Société Pont Royal Golf SARL), la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Mallemort.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD (+ procuration Roxane TIBALDI), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE (+ procuration Stéphanie COLENO), Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Julien BONINO), Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve le Procès-verbal de Remise d'Ouvrages de la ZAC du Moulin de Vernègues relatif aux réseaux et infrastructures d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,

Autorise Madame le Maire, à signer le Procès-verbal de remise d'ouvrages de la ZAC du Moulin de Vernègues relatif aux réseaux et infrastructures d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.,

03 Délégation de fonction et signature à M. ALLEGRINI pour la déclaration n° 01305321P0142

Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, Madame le Maire entend mettre en œuvre l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme et déléguer son pouvoir de délivrance des autorisations d'urbanisme pour la demande de déclaration préalable n°01305321P0142 à son premier adjoint.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Ghislaine GUY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD (+ procuration Roxane TIBALDI), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE (+ procuration Stéphanie COLENO), Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Julien BONINO), Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Désigne M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, pour prendre la décision relative à la demande de déclaration préalable n°01305321P0142 ;

Précise que cette délégation de fonction à M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, intervient dans le cadre global de l'instruction de la demande de déclaration préalable n°01305321P0142 déposée en date du 18 octobre 2021 au nom de la SAEM de MALLEMORT représentée par Madame GENTE Hélène pour la réfection de toiture d'un bâtiment sis 20 av. de la Fontaine.

Indique que la délégation de fonctions à M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, comprend la délégation de signature de l'arrêté de décision,

La signature de M. Antoine ALLEGRINI sera précédée de la mention « *par délégation du Conseil Municipal* ».

Acte que M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, aura en charge la gestion des crédits inscrits au budget de la commune et correspondant aux matières énumérées au paragraphe ci-dessus ;

A ce titre, M. Antoine ALLEGRINI, 1^{er} adjoint au Maire, pourra engager les dépenses afférentes et signer les bons de commande nécessaires.

04 Création d'un Comité Consultatif Environnement et nomination de ses membres

Madame le Maire propose de créer un Comité Consultatif Environnement qui travaillera en transversalité avec les citoyens de la commune sur la problématique environnementale.

Il convient de fixer la composition suivante et de préciser que le Vice-président(e) sera désigné (e) lors de la 1^{er} réunion du Comité Environnement par Mme le Maire, Présidente :

7 membres du Conseil Municipal :

Mme Mauricette AGIER
M. Christian BRONDOLIN
Mme Françoise CHEROUTE
M. Sylvain CASTAGNE
M. Vincent DAVAL
M. Emmanuel SAMBAIN
M. Thierry PLATON

8 membres en qualité de personnes extérieures :

Mme Ghislaine SALMON
Mme Magali CELLE
Mme Sandrine FAURE
Mme Julia ZOUBI
Mme Catherine OLIVA

M. Emmanuel MARTIN
M. Stéphane ROLLAND
M. Gil JACOTOT

1 membre d'association la « Parole aux citoyens » :

M. J-Claude DEGIOANNI

Expert : 3 maximum

Collectif Mallemort en transition

1 à 2 agent technicien(s) de la commune si nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Mauricette AGIER

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD (+ procuration Roxane TIBALDI), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE (+ procuration Stéphanie COLENO), Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Julien BONINO), Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Crée le Comité Consultatif Environnement et de **Désigner** les membres comme présenté ci-dessus ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et utiles à l'application de cette délibération.

05 Décision modificative n°1

Le Budget Primitif 2021 adopté en mars dernier, nécessite, sans en corriger significativement les grands équilibres, un ajustement.

Cette décision modificative n°1 a pour unique objet, de rééquilibrer le chapitre « 012 Frais de personnel » afin de prendre en compte les conjonctures particulières, nécessaires à la continuité du service public, telles que le remplacement des personnels absents, lié au contexte sanitaire ou non et les renforts.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD (+ procuration Roxane TIBALDI), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE (+ procuration Stéphanie COLENO), Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Julien BONINO), Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la Décision Modificative n°1 telle que présentée ci-dessus ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

06 Emprunt d'équilibre d'investissement 2021

Lors du vote du Budget principal 2021 le programme d'investissement s'équilibre grâce aux subventions, à l'affectation des résultats, à l'autofinancement et l'inscription d'un emprunt.

Au regard de l'exécution du programme d'investissement, il est donc nécessaire de contractualiser l'emprunt prévu. Ainsi il est proposé de souscrire un emprunt de 1 349 650.00€ auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :

- Echéances constantes
- Durée 20 ans
- Taux fixe 0.98%
- Echéance annuelle 74 660.00 €
- Frais de dossier 1 215.00 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD (+ procuration Roxane TIBALDI), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE (+ procuration Stéphanie COLENO), Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Julien BONINO), Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER) , Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN.

Par 1 Abstention : Thierry PLATON.

Souscrit un emprunt auprès du Crédit Agricole tel que présenté ci-dessus ;
Autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et utiles à l'application de cette délibération.

07 Adhésion à la convention de la médecine professionnelle du CDG13

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en place des prestations du Pôle Santé du CDG13.

La participation financière due chaque année par la commune au CDG13 est la suivante :

- Pour la médecine professionnelle et préventive : une participation forfaitaire correspondante à l'ensemble des missions fournies par le service de Médecine Professionnelle et Préventive. Elle est calculée en fonction de l'effectif déclaré en début d'année par la collectivité (titulaires, non titulaires, contractuels). Elle est évaluée à **65,00 €/agent**.

Pour la prévention et sécurité au travail : le cout annuel forfaitaire est déterminé en fonction de l'effectif de la collectivité. Pour la commune de Mallemort le coût est fixé à **2 452,00 €**, incluant l'ensemble des prestations d'inspection et de conseil

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD (+ procuration Roxane TIBALDI), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE (+ procuration Stéphanie COLENO), Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Julien BONINO), Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER) , Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de la médecine professionnelle de prévention et de sécurité au travail d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 ;
Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets 2022 et 2023.

08 Convention d'objectif avec l'association « Mallemort Entreprendre » relative à l'opération d'action commerciale des bons d'achats

En date du 07 juillet 2021, le Conseil Municipal a prolongé la durée de ladite convention d'objectif jusqu'au 30 septembre 2021, pour favoriser le soutien économique suite aux fermetures administratives liées au COVID.

Au terme de l'opération, il a été constaté la non utilisation de la somme de 16 000 €.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger à nouveau l'opération durant la période de Noël et cela jusqu'au 15 mars 2022. De plus, un partenariat avec le CCAS de la Commune permettra de sensibiliser ses bénéficiaires et de leur être profitable pour les fêtes de fin d'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Philippe PIGNET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD (+ procuration Roxane TIBALDI), Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE (+ procuration Stéphanie COLENO), Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Julien BONINO), Johan RAMERO, Paula EIDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la convention d'objectif avec l'association « Mallemort Entreprendre »,

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles au suivi de ladite convention établie entre l'association « Mallemort Entreprendre » et la commune

- Communication des décisions du Maire
- Questions diverses

La séance est levée à 20h30